



Ecrit par Echo du Mardi le 21 mars 2020

Les principales fédérations de bailleurs et la Caisse des dépôts ont appelé leurs adhérents à suspendre les loyers des TPE et des PME

information

CORONAVIRUS COVID-19

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a réuni hier vendredi 20 mars à l'occasion d'une conférence téléphonique les principales fédérations de bailleurs commerciaux et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour évoquer la mise en œuvre des suspensions de loyers pour les petites entreprises en difficulté.

Les principales fédérations de bailleurs et la Caisse des dépôts et consignations ont appelé leurs adhérents à suspendre les loyers des TPE et des PME qui sont contraintes de fermer en application de l'arrêté du 15 mars 2020, et à leur proposer des échéanciers de remboursement sans pénalités, adaptés à leur situation une fois que l'activité aura repris. Ils ont également recommandé à leurs adhérents d'étudier avec bienveillance les demandes de suspension de loyers qui seraient faites par les autres entreprises touchées par la crise.

Bruno Le Maire a déclaré « *Le geste de solidarité des bailleurs commerciaux envers les locataires est exemplaire. Je les remercie de leur solidarité. En suspendant les loyers et en proposant des échéanciers*



Ecrit par Echo du Mardi le 21 mars 2020

de remboursement adaptés, ils soulagent la trésorerie des petites entreprises. C'est vital pour elles aujourd'hui et demain, pour les aider à redémarrer une fois que cette crise sans précédent sera passée. »